

ANNEXE CVO 2023

CVO collectées pour le compte des propriétaires forestiers

Arrêté du 22.12.2022. Publication au Journal Officiel le 28.12.2022. Art. L 632-3 et suivants du Code rural et de la pêche maritime

DATE
LIMITE
**30/04
2023**

SIRET : 490 149 135 00033

FRANCE BOIS FORÊT - Service Gestion CVO - CS 90006 - 59718 LILLE CEDEX 9

BOR 231 ANX

📞 Renseignements : 03 66 88 39 63 du lundi au vendredi de 9h à 18h

Votre N° de contributeur FBF :

Au titre des achats de bois 2022, indiquez dans les tableaux* ci-dessous les coordonnées des propriétaires forestiers, montant(s) de vente HT et montant(s) de CVO collecté(s) pour leur compte (voir Notice explicative pages 2, 4 et 8).

Déclarez en ligne



À la suite de votre déclaration

Réglez par prélèvement SEPA

 **Paieement sécurisé**

Propriétaire forestier / Nom			Prénom	
Raison sociale				
N°		Voie		
Lieu-dit				
Ville		Code postal		
Essence principale de bois Réf. (voir tableau au verso) ▶		Montant de la vente HT année de référence 2022 (hors transport)	€	MONTANT CVO À VERSER €

Propriétaire forestier / Nom			Prénom	
Raison sociale				
N°		Voie		
Lieu-dit				
Ville		Code postal		
Essence principale de bois Réf. (voir tableau au verso) ▶		Montant de la vente HT année de référence 2022 (hors transport)	€	MONTANT CVO À VERSER €

Propriétaire forestier / Nom			Prénom	
Raison sociale				
N°		Voie		
Lieu-dit				
Ville		Code postal		
Essence principale de bois Réf. (voir tableau au verso) ▶		Montant de la vente HT année de référence 2022 (hors transport)	€	MONTANT CVO À VERSER €

Propriétaire forestier / Nom			Prénom	
Raison sociale				
N°		Voie		
Lieu-dit				
Ville		Code postal		
Essence principale de bois Réf. (voir tableau au verso) ▶		Montant de la vente HT année de référence 2022 (hors transport)	€	MONTANT CVO À VERSER €

Cumul des CVO collectées en 2022

Nombre de propriétaires	Montant total des ventes	CVO à verser à FBF
	€	€

Pour le montant des ventes et de la CVO à déclarer, ne pas indiquer les centimes.

*NB : En cas de besoin, au-delà de 4 propriétaires concernés, reportez le détail des cotisations collectées pour le compte des propriétaires forestiers en 2022, sur le tableau à télécharger sur franceboisforet.fr et joignez celui-ci à votre déclaration à renvoyer à **France Bois Forêt - Service Gestion CVO - CS 90006 - 59718 LILLE CEDEX 9**



Références des essences de bois (à indiquer dans le tableau au recto suivant votre situation)			
Réf.	FEUILLUS	Réf.	RÉSINEUX
101	Chêne	201	Douglas
102	Châtaignier	202	Pin maritime
103	Hêtre	203	Pin sylvestre
104	Frêne	204	Épicéa
105	Peuplier	205	Sapin
106	Robinier	206	Sitka
107	Aulne	207	Pin d'Alep
108	Autres feuillus	208	Autres résineux
1828	Essences mixtes		

Validation et Paiement

Références du paiement pour le compte des propriétaires forestiers

Le montant de la CVO collectée auprès des Propriétaires est à reverser à France Bois Forêt séparément du règlement de la CVO basée sur les activités de l'entreprise.

☐ Règlement par virement : n° du compte bancaire de l'émetteur (joindre votre RIB)

Mention OBLIGATOIRE pour la référence de votre règlement : indiquer le nom de votre entreprise ainsi que votre numéro de contributeur FBF.

Notre RIB pour les virements à : Crédit Agricole d'Île-de-France

Titulaire du compte :

France Bois Forêt PROPRIÉTAIRES FORESTIERS
120 avenue Ledru-Rollin - 75011 PARIS

IBAN (International Bank Account Number)						
FR76	1820	6002	8060	2868	0641	756
BIC (Bank Identifier Code) : AGRIFRPP882						

Compte réservé à la collecte CVO pour
compte de tiers (propriétaires forestiers)

OU

☐ Règlement par chèque :

N° de chèque

libellé à l'ordre de France Bois Forêt Date

Jour Mois Année

Nom, signature et cachet de l'entreprise

Certifié conforme le

Jour Mois Année

Nom du responsable

E-mail

Tél :

TOTAL

de la CVO à verser
à France Bois Forêt
pour le compte
des propriétaires

€



Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés ci-dessus. Cette déclaration pourra faire l'objet d'un contrôle par France Bois Forêt, qui pourra donner suite à une évaluation d'office du montant de la CVO, sans délai de prescription en l'absence de déclaration.

Pour un accès
direct à
franceboisforet.fr



L'Interprofession nationale France Bois Forêt soutient l'utilisation de la ressource forestière et les multiples usages du matériau bois.

France Bois Forêt - Service Gestion CVO - CS 90006 - 59718 LILLE CEDEX 9 - Tél. 03 66 88 39 63

Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement destiné à l'interprofession nationale reconnue France Bois Forêt. Pour en savoir plus sur l'application du règlement général sur la protection des données (RGPD), consulter la Notice CVO 2023.